



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Vous allez nous confier votre chien et nous vous remercions de votre confiance.

Afin de l'accueillir dans les conditions optimales de bien-être et de sécurité, et de vous apporter un service de qualité sans négliger la convivialité, nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance des recommandations suivantes et de les approuver.

1. Réception

- La pension est ouverte du lundi au samedi, de 9h00 à 19h et le dimanche de 14h à 18h, sur rendez-vous seulement. Nous vous recommandons expressément de respecter l'horaire du rendez-vous. Si vous devez être en retard, prière de nous appeler afin de fixer un autre rendez-vous.
- Aucun départ ou arrivée ne peut être programmé les jours fériés. Pendant les jours de fermeture, les chiens reçoivent la même attention et les mêmes soins que d'habitude, bien sur !
- Par mesure de sécurité, nous vous faisons entrer avec votre voiture dans l'enceinte de la pension. Merci d'attendre notre consigne pour laisser descendre votre chien.
- Même si ils paraissent gentils, nos pensionnaires peuvent avoir des réactions inattendues envers les enfants et les personnes inconnues: en se disant que nous devons nous concentrer sur l'arrivée de votre chien, nous vous demandons donc de laisser votre enfant dans la voiture ou de ne pas l'emmener pour ne pas le frustrer, et de ne pas caresser les chiens.

2. Modalités d'accueil

- Pour que nous puissions prendre les dispositions qui s'imposent, il est important que vous nous signaliez tout problème de comportement ou de santé concernant votre chien (fugue, phobie, agressivité, maladie, blessure ...) Afin de préserver la sérénité de nos pensionnaires, nous nous réservons le droit de refuser un chien.
- Compte-tenu des contraintes spécifiques liées aux chiens de 1^{er} et de 2^{ème} catégorie, nous sommes au regret de ne pouvoir les accueillir.
- De même, les chiennes en période de chaleurs ne peuvent être admises. Si une chienne vient en chaleurs lors de son séjour en dehors des périodes indiquées par le maître, elle sera isolée avec une majoration de tarif. Nous déclinons dans ce cas toute responsabilité pour saillie fortuite.
- Afin de conserver des conditions de santé optimales au sein de la pension, un chien en phase aigüe de maladie infectieuse ne peut être accepté. Pour un chien dont l'état de santé nécessite l'administration d'un traitement, le maître est prié de fournir l'ordonnance et les médicaments en quantité suffisante.

Aucune automédication ne peut être prise en compte.

- En cas de maladie ou d'accident survenant à un chien lors de son séjour, le maître est prévenu en tout premier lieu. Si cela s'avère nécessaire, le vétérinaire le plus proche ou bien les urgences de garde pourront être sollicités. Il prendra contact, le cas échéant, avec le vétérinaire traitant du chien. Les frais de vétérinaire, médicaments restent à la charge du maître.

Afin de garantir le meilleur suivi du chien qui nous est confié, un contrat d'accueil est établi et remis au propriétaire. Cela implique qu'il fournisse le carnet de santé et la carte I-CAD de son chien. Le carnet restera à la pension le temps du séjour et sera restitué le jour du départ du chien.

- Chaque chien accueilli doit être identifié, vacciné (Maladie de carré, Hépatite de Rubarth, Parvovirose, Leptospirose). La vaccination contre la toux du chenil est également obligatoire : il faut la demander à son vétérinaire car elle ne fait habituellement pas partie des vaccins proposés.
- Par ailleurs, les traitements contre les parasites (vers) et externes (tiques et puces) doivent être à jour . La date des traitements sera enregistrée ainsi que leurs noms.
- Le caractère familial de la pension implique que les chiens se retrouvent ensemble après évaluation des compatibilités. Nous mettons tout en œuvre pour que règne une certaine harmonie dans les rapports entre nos pensionnaires : il en résulte rarement de disputes . Cependant, en cas d'incident causé par votre chien sur un congénère, la règle est que vous acceptiez de régler les frais vétérinaires .
- Pendant le séjour de votre chien, nous n'hésitons pas à vous appeler si un détail nous interpelle. Si nous n'appelons pas , c'est que tout va bien ! Cependant, n'hésitez pas à nous appeler ou un sms si vous le souhaitez : nous nous ferons un plaisir de vous donner des nouvelles !
- Nous sommes présent la grande majorité du temps mais il nous arrive de devoir nous absenter de la maison à certains moments (raison professionnel ou meme faire des courses) En fonction des affinités ils restent en sécurité dans leur box seul ou à deux .

1. Alimentation

- Afin de préserver l'équilibre alimentaire de nos pensionnaires , chaque maître fournit la nourriture habituelle de son chien en quantité suffisante pour la durée du séjour . Il est important de toujours prévoir une quantité supérieure en cas de retour différé de votre part ou simplement pour compléter le chien qui va se dépenser un peu plus que d'habitude.
- Chaque chien dispose d'un container qui lui est réservé pour y ranger ses croquettes, boîtes et ses effets personnel : il est recommandé de nous apporter les croquettes dans un sac plastique souple qui sera donc placé dans le container réservé au chien ainsi que la dose pour donner la ration.
- En cas d'alimentation autre que les croquettes , n'hésitez pas à nous en parler : nous ferons de notre mieux afin que votre chien continue de se régaler même en pension !
- Des gamelles en inox sont mises à la dispositions de votre chien pour sa nourriture et sa boisson, inutile donc de porter les siennes.

3. Effets personnels- Couchage

- Pour le bien-être de votre chien, son couchage habituel est recommandé , à moins qu'il ne soit trop volumineux. Privilégier si possible les couvertures en polaire qui ne restent pas humides.
- De même, les « doudous », les vêtements de pluie et les brosses sont les bienvenus .
- Chaque chien doit en principe porter un collier ; les harnais et les laisses ne sont pas indiqués.
- Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration .

4. Tarifs

- Le tarif est de 20€ par nuit de présence et par chien.
- Un acompte de 30 % est versé à la signature du contrat pour valider la réservation. Cet acompte sera encaissé en cas d'annulation ou de désistement non motivé par ne raison grave dûment justifiée, moins de 30 jours avant le début du séjour .
- Le montant total du séjour doit être réglé le jour de l'arrivée du chien . L'encaissement s'effectuera à partir de cette date , sauf dispositions contraires à définir ensemble.
- Les seules moyens de paiement acceptés sont les chèques et les espèces.
- Il ne sera effectué aucun remboursement pour retour anticipé, sauf pour raison grave justifiée.
- Les nuits de garde supplémentaires devront être réglées en fin de séjour.
- Chienne en chaleurs : un supplément de 15 / par jour est à prévoir si une chienne vient en chaleur lors de son séjour alors que son maître a sous-estimé les dates présumées de ses prochaines chaleurs.